



Chères / Chers collègues,

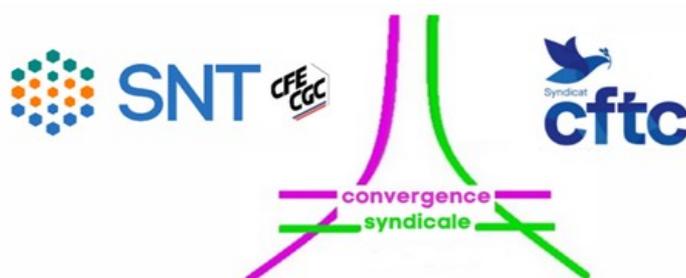
Le processus de création du SMO Seine et Yvelines Voirie est engagé. Il va entraîner le transfert des activités et des agents de l'EPI78-92, liés à la gestion de la voirie, vers cette nouvelle structure juridique.

Si, tel qu'annoncé, ce transfert devrait se passer sans impact sur le quotidien des collaborateurs et leurs avantages, nous souhaitons et nous avons demandé que ce transfert aille au-delà et soit l'occasion d'une amélioration des conditions de travail pour tous les agents, notamment :

- par une harmonisation par le haut des primes et des avantages sociaux (tickets restaurants, mutuelle, prévoyance ...) ;
- par la révision de l'organisation du temps de travail (télétravail, semaine de 4 jours ...) ;
- par des moyens plus performants et adaptés pour exercer les missions, avec notamment une simplification des procédures administratives (usages des véhicules de service, remboursement des déplacements, procédures de recrutement, formations, communications internes ...) .

Des réunions d'information sont prévues prochainement avec l'ensemble des personnels concernés, nous serons à votre écoute pour relayer vos interrogations et vos attentes sur cette évolution.

Vos représentants **Convergence Syndicale** à votre service



Ensemble et pour tous :
catégories A, B et C
titulaires et contractuels

Pour nous joindre : 07 63 59 67 13 ou syndicat_convergence-epi@epi78-92.fr